



**PROCES-VERBAL SOMMAIRE**  
**De la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers :*

*en exercice : 23*

*présents : 20*

*votants : 23*

*L'an deux mille quinze, le 19 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle de réunion située 3 chemin de Marcilly, sous la présidence de Monsieur JEANDIN Yves, Maire.*

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 janvier 2015.**

**PRÉSENTS :** AUBERGER Dominique, ARRIGONI Gilbert, BALME Dominique, BONIN Luc, BOUCHET David, CANIZARES Marie-José, COMBE Marie-Christine (pouvoir de CELEYRON Isabelle), DUMORTIER André, DUFOURNEL Madeleine (pouvoir de COQUAND Sandrine), GALAUP Séverine, GOUDET Pierre-Arnaud, GRANGE Jean-Claude, JANVIER Christophe (pouvoir de CLAUCIGH Christophe), JEANDIN Yves, LOPEZ Jean-Michel, LUCET Philippe, MEYSELLE Anouk, PREVOST Chantal, RITTER Philippe, TOUSSAINT Françoise.

**ABSENTS EXCUSES :** CELEYRON Isabelle (pouvoir à COMBE Marie-Christine), CLAUCIGH Christophe (pouvoir à JANVIER Christophe), COQUAND Sandrine (pouvoir à DUFOURNEL Madeleine),

**SECRÉTAIRE ÉLU :** LOPEZ Jean-Michel.

**DIFFUSION :**

Membres du Conseil Municipal

Secrétariat Mairie.



- 1 Désignation d'un(e) secrétaire de séance,**
- 2 Approbation du précédent compte-rendu,**
- 3 Introduction de la séance par le Maire,**
- 4 Convention « Voisins Vigilants »,**
- 5 Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du Budget,**
- 6 Service public d'élimination des déchets,**
- 7 Présentation du groupement d'achat d'informatique et téléphonie,**
- 8 Travaux des commissions municipales,**
- 9 Questions diverses.**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe le Conseil de la présence de M. DAUVERGNE, correspondant du Progrès.

Présence de deux personnes dans le public, Monsieur le Maire précise qu'elles ne pourront intervenir que si elles en font la demande et si cette demande est accordée, une interruption de séance sera alors demandée à l'assemblée.

### **1 Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

La séance est ouverte à 20 h 45 et Monsieur le Maire demande la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance. A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Jean-Michel LOPEZ en qualité de secrétaire.

### **2 Approbation du précédent compte-rendu,**

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le précédent compte-rendu de la séance du 16 décembre 2014.

Monsieur Philippe RITTER demande les modifications suivantes mentionnées au point n°10 Travaux des Commissions du procès-verbal sommaire de la séance du 16 décembre 2014 :

#### **Philippe RITTER**

#### **SMBA/Transports/Santé publique**

Compte rendu de la réunion du Comité syndical du Syndicat Mixte Beaujolais Azergues, auquel adhère la Commune. La compétence gestion des ordures ménagères et tri sélectif ayant été transférée **par la loi** à la Communauté de Communes, les compétences de ce syndicat pour Lissieu ne concerneront désormais que le musée des Pierres Folles (Suppression de la mention : la gestion des berges et l'érosion).

Suite aux annonces de suppression des lignes JD par le Sytral à l'horizon 2016, la Commune **a engagé** une négociation avec l'autorité organisatrice des transports. **Plusieurs réunions ont eu lieu avec les services technique et l'exécutif. Le Président Rivalta a informé Monsieur le Maire qu'à l'occasion de la fusion des AOT départementale et communautaire en une seule AOT métropolitaine, la problématique des transports scolaire va être revue pour une mise en œuvre à la rentrée 2015.**

**De nouvelles réunions auront lieu en début d'année prochaine. A la demande du Maire, des expérimentations de modifications pourront être envisagées.** (Suppression de la mention : et à demander une expérimentation pour l'aménagement des cadencements scolaires et des trajets tout public.)

Grippe H5N8 : en raison de l'évolution de la situation sanitaire vis à vis du risque Influenza aviaire sur le territoire national, les pouvoirs publics ont réactivé des mesures préventives de surveillance. La Commune n'est pas située dans une zone à risque particulier prioritaire. **Le risque de transmission à l'homme n'est pas avéré pour l'instant. Cependant, par mesure de précaution,** les détenteurs de basses-cours de moins de 100 volailles **devront** se déclarer en Mairie pour un recensement.

Après inscription de ces modifications, le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **3 Introduction de la séance par le Maire,**

#### **Création de la Métropole**

En application de la loi MAPTAM du 27/01/2014, la Métropole de Lyon a été créée le 01/01/2015. Elle a tenu son premier Conseil le 16/01/2015. Il a porté essentiellement, comme pour un Conseil municipal, sur la création de commissions, la définition de délégations et l'élection de représentants du Conseil au sein de diverses institutions.

L'installation du Conseil Métropolitain se poursuivant au prochain Conseil du 26/01/2015, le maire sera en mesure de faire connaître ses délégations lors du Conseil Municipal du mois de février. Il se confirme qu'avec la Métropole la gestion va devenir plus globale ; à titre d'exemple, la gestion des voiries de la Métropole sera réalisée par une structure unique au lieu de deux auparavant. Plus généralement, **le Grand Lyon** gère les grands projets d'urbanisme comme Confluence, la Part-Dieu et le Carré de Soie, le développement économique et des services urbains comme la propreté, la **Métropole** gèrera désormais en plus les compétences sociales du département vis-à-vis des plus démunis : allocataires du RSA,

personnes âgées, les handicapés, l'enfance en difficulté, les musées et les parcs urbains Croix Laval et Bron- Parilly.

#### Administration de la commune

Après un travail important des élus et du personnel sur le Bulletin Municipal et le site Internet, **on est prêt à communiquer en externe**. Il reste un travail à réaliser pour optimiser les Brèves.

Après la période d'apprentissage et d'appropriation de 2014, le début 2015 peut être consacré au **lancement des plans d'action** liés aux projets de la municipalité. C'est le **compte-rendu du Conseil d'Adjoints** hebdomadaire qui permettra aux élus d'avoir des informations sur l'avancée des projets. Pour des informations complémentaires, on pourra interroger le responsable du projet identifié sur le compte-rendu.

#### **4 Convention « Voisins Vigilants »**

Le Maire informe le Conseil que suite aux nombreux actes de délinquance et cambriolages survenus en fin d'année 2014, un rapprochement avec les services de la Gendarmerie Nationale a été engagé afin de mettre en place un dispositif de voisins vigilants sur le quartier de Charvery.

Un protocole dit de participation citoyenne doit être signé entre la Commune de Lissieu, la Gendarmerie Nationale et les voisins volontaires afin d'encadrer le rôle et les missions des différents intervenants, d'engager une communication appropriée par voie d'affichage et d'évaluer le dispositif

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment ses articles 11 et 73

Vu l'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°2007-297 du 05/03/2007 relative à la prévention de la délinquance

Vu la loi n°2002-1094 du 29/08/2002 dite d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la présente convention engageant un protocole de participation citoyenne telle que présentée et autorise le Maire à signer ce protocole de participation citoyenne pour le conventionnement du dispositif de Voisins Vigilants

#### **5 Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du Budget**

Le Maire rappelle au Conseil les termes de la délibération du 17 mars 2014 portant approbation du budget primitif en M14, et la création d'opérations budgétaires en section d'investissement et informe qu'une commande a été passée à l'entreprise SDA Energy pour les travaux de rénovation de l'éclairage de la salle Corbignot pour un montant de 28 793,74 € TTC à l'article c/2135

Il précise qu'une commande a également été passée à l'entreprise L.D.L.C Pro pour l'équipement informatique pour un montant de 755,81 € TTC et qu'il convient également d'ouvrir des crédits budgétaires en section d'investissement avant le vote du BP 2015 à l'article c/2183.

Enfin, une commande de sapins de Noël a été effectuée en fin d'année 2014 à l'Association des Parents d'Elèves de Montvallon pour un montant de 90 € et au Sou des Gones de Bois Dieu pour un montant de 40 €, et qu'il convient d'autoriser la liquidation des factures en ouvrant des crédits par anticipation sur le vote du Budget 2015 à l'article c/6574

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, qui prévoit dans son article 15, titre III, que dans « l'attente de l'adoption du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » ; cette autorisation précise le montant de l'affectation des crédits

Considérant qu'en raison du vote et de l'adoption du Budget Primitif 2015 prévu en séance du 30 mars 2015, et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2015 pour le mandatement des factures correspondantes.

Considérant qu'il n'existe pas d'opération d'investissement ouverte au BP 2014 pour cette acquisition, ni de restes à réaliser à engagement d'opérations correspondantes sur l'exercice 2015.

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les crédits budgétaires nécessaires pour le mandatement des dépenses d'investissement pour un montant de 28 793,74 € TTC à l'article c/2135 et pour un montant de 755,81 € TTC à l'article c/2183

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ouvrir par anticipation les crédits budgétaires nécessaires pour le mandatement des dépenses de fonctionnement pour un montant de 130 € à l'article c/6574

## **6 Service public d'élimination des déchets,**

Le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets réalisé par le Grand Lyon Métropole. Cette présentation ne donne pas lieu à délibération au Conseil Municipal.

Ce rapport est en consultation libre et téléchargement sur le site du Grand Lyon Métropole à l'adresse suivante : [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

La question est posée par un conseiller municipal sur une possible déchetterie pour soulager celle de Champagne qui est régulièrement saturée.

Le Maire précise que des études ont été menées par les services du Grand Lyon en 2013 mais qu'elles n'ont pas abouties du fait de difficultés de mobiliser du foncier en quantité suffisante.

## **7 Présentation du groupement d'achat d'informatique et téléphonie,**

Monsieur Philippe RITTER informe le Conseil que la Commune de Lissieu s'est regroupée avec les Communes de Limonest, Saint Cyr au Mont d'Or et Saint Didier au Mont d'Or pour engager une remise à plat des équipements informatiques, des contrats de téléphonie et adapter les outils aux évolutions des usages des services, en bénéficiant des meilleures conditions économiques possibles grâce aux effets de seuil.

Ce groupement d'achat est porté par un comité de pilotage composé de deux élus de chaque Commune adhérente et d'un comité technique composé des Directeurs des Services des Communes.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage est en cours de recrutement. Sa mission sera de réaliser un diagnostic de l'existant, d'inventorier les matériels, logiciels et technologies utilisés et de proposer des pistes d'amélioration et d'optimisation des installations. Il devra également construire les outils et piloter le futur appel d'offres pour le choix d'un prestataire de service informatique. Enfin, il conseillera également chaque Commune membre du groupement d'achat pour contractualiser avec le prestataire de services retenu après consultation en procédure adaptée et assurera une veille technologique.

## **8 Travaux des commissions municipales,**

**Christophe JANVIER**

### **Développement économique/Communication**

ZI de Braille : poursuite de l'installation de nouvelles entreprises sur le tènement immobilier ex-garage Delorme. Poursuite des travaux d'aménagement des locaux Dally

Commission Développement Economique se réunira durant la semaine du 17 au 20/2/2015 (date en attente de confirmation selon les disponibilités)

Réunion de la Commission Communication le 20/1/2015

**Madeleine DUFOURNEL**

### **Relations avec la population**

Le repas du CCAS pour les aînés s'est déroulé le 18/1/15 au Lissiac avec 113 convives

Un hommage à Madame Colette BIRON, enseignante de maternelle au groupe scolaire de Montvallon, décédée fin décembre dernier, sera rendu le 04/2/15 à 11 heures 45 avec la plantation d'un cerisier et un lâcher de ballons par les élèves, les enseignants et les parents

**Pierre-Arnaud GOUDET**

### **Aménagement du Territoire/Urbanisme**

La Commission Aménagement du territoire se réunira le **28/1/15** à 19 heures

La Commission Urbanisme se réunira le **04/2/15** à 19 heures

**David BOUCHET**

**Finances**

La Commission Finances se tiendra le lundi **02/2/15** à 20 heures 30 afin de statuer sur les subventions allouées aux associations et organismes de droit privés. Tous les élus sont conviés à cette réunion, la Commission Finances étant constituée de l'ensemble des membres du Conseil Municipal

**André DUMORTIER**

**COFIL des rythmes scolaires**

En l'absence de Sandrine COQUAND, 4<sup>ème</sup> Adjointe, le Maire donne la parole à André DUMORTIER, conseiller municipal pour la présentation des suites du Comité de Pilotage de la réforme des rythmes scolaires qui s'est déroulé le 15 janvier 2015 en présence du bureau ACCOLADES, chargé d'études pour la réalisation du Programme Educatif de Développement Territorial à compter de l'année scolaire 2015-2016.

La démarche d'accompagnement a été présentée et expliquée aux personnes présentes, parents d'élèves élus, enseignantes, personnel communal. Cette démarche de construction participative avec l'ensemble des acteurs permettra de rendre un support pour fin mai 2015 avec une validation en Conseil Municipal à l'été 2015.

ACCOLADES est également missionné pour engager une réflexion plus large sur l'organisation des temps scolaires et des temps non scolaires, incluant également le tissu associatif en vue d'établir la politique municipale en direction de la jeunesse et plus particulièrement à destination de 3-17 ans

**Jean-Claude GRANGE**

**Glacière de Bois Dieu/Patrimoine**

Les travaux de sauvegarde et de valorisation de cet élément de patrimoine touchent à leur fin. Les bénévoles réalisent les aménagements des abords de la glacière pour la rendre accessible au public.

Une inauguration est prévue prochainement en présence de la Municipalité, du Syndicat Mixte des Monts d'Or et des bénévoles qui ont travaillé les mercredis pour permettre une rénovation remarquable de cette glacière.

**9 Questions diverses**

**Yves JEANDIN**

**Tarifification de spectacles scolaires**

Le Conseil Municipal avait fixé par délibération les tarifs des spectacles de la saison culturelle 2014-2015 par délibération du 19/5/2014, avec notamment la tarifification du spectacle de théâtre « Les Fourberies de Scapin », principalement à destination des élèves du secondaire.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la gratuité de ce spectacle uniquement pour les élèves des écoles primaires de Lissieu.

Après concertation, les membres du Conseil se prononcent favorablement. Une délibération sera présentée en séance du 24 février 2015.

**Yves JEANDIN**

**Organisation de la Municipalité**

Le Maire informe le Conseil qu'une organisation de l'administration des affaires communales a été mise en place lors de la réunion d'adjoints du 05/1/15.

Après une phase d'observation et d'appropriation des dossiers en 2014, la Municipalité va engager les projets du mandat dès 2015. Et décliner les orientations du programme.

Le contenu et le déroulement des réunions d'adjoints sont modifiés. Un élu référent est désigné comme chef de projet pour chaque dossier qui sera engagé, à lui de s'entourer les membres de son groupe de travail ou des personnel communal ressources.

### Dates à retenir :

- Chandeleur organisé par l'APE de Montvallon le **31/1/15** sur la Place des Tamaris,
- Spectacle vivant tout public le **01/2/15** à 15 heures au Lissiaco,
- Spectacle vivant jeune public le **01/2/15** à 16 heures au Lissiaco,
- Vente de charcuterie par l'ASCMO Basket le **01/2/15** Place des Tamaris,
- Cinéma le **07/2/15** à 17 heures au Lissiaco,

### Dates des Conseils Municipaux 2015 ou Commissions Municipales

- ✓ Lundi **02 février 2015** à 20 heures 30 (Commission Finances – subventions aux associations)
- ✓ Mardi **24 février 2015** à 20 heures 30
- ✓ Lundi **02 mars 2015** à 19 heures 30 (Commission Finances – fonctionnement 2015)
- ✓ Lundi **16 mars 2015** à 19 heures 30 (Commission Finances – investissement 2015)
- ✓ Lundi **30 mars 2015** à 20 heures 30
- ✓ Lundi **27 avril 2015** à 20 heures 30
- ✓ Mardi **26 mai 2015** à 20 heures 30
- ✓ Lundi **22 juin 2015** à 20 heures 30
- ✓ Lundi **20 juillet 2015** à 18 heures 30
- ✓ Mardi **22 septembre 2015** à 20 heures 30

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20**